



## Porte qui ne se ferme pas

-----  
Par Fleurr

Bonjour,

J'aimerais si possible avoir quelques renseignements sur mes droits en tant que locataire.

En effet, j'habite dans un vieil immeuble et la porte de celui-ci se ferme très mal. Nous avons décidé avec nos voisins de fermer manuellement celle-ci car nous avons depuis des mois une personne qui squatte notre immeuble.

Cette personne utilise notre immeuble pour y faire ses besoins, déposer ses sacs au niveau des boîtes au lettres. Nous avons déjà contacté l'agence qui gère l'immeuble, ils auraient déjà établi un devis au près d'un professionnel. Le soucis étant que notre propriétaire ne donne pas suite, et quand nous contactons le propriétaire il rejette la faute sur l'agence, bref nous aurons jamais le mot de la fin.

Nous sommes actuellement dans une situation ingérable car malgré le fait qu'on ferme la porte, nous ne pouvons pas forcer ceux qui distribuent les pubs ou le courrier à fermer derrière eux.

Les parties communes sont remplies d'excréments et je vous imagine l'odeur de l'immeuble.

Ma question est donc quels seraient mes recours envers notre propriétaire et l'agence immobilière ?

Je vous remercie d'avance.

-----  
Par vivi2501

les obligations de l'agence immobilière sont aussi de missionner les entreprises nécessaires aux travaux d'entretien ou de réparation. Avez-vous envoyé un courrier en recommandé au propriétaire et à l'agence immobilière ?

-----  
Par Fleurr

Bonsoir,

J'ai pris contact uniquement avec l'agence et le propriétaire par téléphone.

Mais je me renseigne afin de leur envoyer une mise en demeure.

Quel est l'article du code pénal pour ce genre de problème ?

Merci à vous, cordialement.